Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE CALCUL DE L'IMPLANTATION DE LA MARGE DE RECUL AVANT DANS LE PERIMÈTRE D'URBANISATION ET DE CORRIGER LES GRILLES D'USAGE

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-02.

L'objet de ce règlement est de modifier la méthode d'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation ainsi que de corriger les grilles d'usage.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7e jour du mois d'avril 2021.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière